

LE PRÉSIDENT

GeC/AH- 08-14908

Madame le Ministre,

L'Association des Maires de France est toujours très sollicitée par les communes qui sont invitées à prendre en charge l'instruction des passeports biométriques.

A cette occasion, elle rappelle que cette tâche repose, à l'heure actuelle et dans l'attente de la loi sur la protection de l'identité, sur le volontariat des communes.

Elle indique également que les charges supportées par les communes à cette occasion devront faire l'objet d'une indemnisation qui ne saurait se résumer à un forfait correspondant au traitement des demandes de titres des habitants extérieurs à la commune.

En effet, aucune des communes sollicitées ne peut admettre que les 3200 euros par station et par an, initialement prévus, couvrent la totalité des frais qui seront supportés pour l'exercice de cette mission.

L'expérimentation dans une douzaine de communes, initiée il y a peu par M. Raphaël BARTOLT, directeur de l'ANTS, va permettre assez rapidement d'évaluer le temps moyen d'instruction d'une demande de passeport.

Le temps moyen de traitement des dossiers, rapporté au coût horaire moyen d'un agent administratif, pourrait, de la façon la plus objective possible, permettre de calculer un coût moyen du traitement et de la délivrance de ces titres par les communes.

Les stations d'enregistrement étaient calibrées pour 2500 titres par an, il sera alors possible de déterminer quelle indemnisation annuelle pourrait être versée aux communes.

C'est cette méthode de calcul, simple et pragmatique, que je vous propose pour tenter de résoudre les difficultés que ce dossier engendre.

.../...

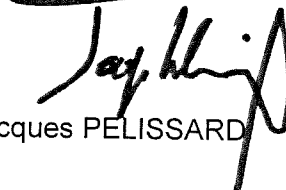
Madame Michèle ALLIOT-MARIE
Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer
et des Collectivités territoriales
Place Beauvau
75800 PARIS

J'appelle également votre attention sur le fait que certaines communes doivent envisager des dépenses d'aménagement de leurs locaux pour accueillir au mieux les demandeurs de titres, en particulier ceux résidant dans d'autres communes.

Il me semblerait équitable que des crédits spécifiques puissent être mis à disposition des préfets pour aider les communes concernées.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à mes demandes, je vous prie d'agréer, Madame le Ministre, l'expression de mes respectueux hommages.

Deu: Vie


Jacques PELISSARD